

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 348

Artikel: La IVe Journée des femmes vaudoises : (27 janvier 1931)

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Clichés Mouvement Féministe

Mme S. GLATTLI (Zurich)

Présidente de la Commission d'études pour le Fonds de la Saffa ; présidente de la Commission des lois de l'Alliance des Sociétés féminines suisses.

et rongé comme un chancre un pays après l'autre. Un remède, ou plutôt une atténuation au mal, sous la forme toujours encourageante d'une assurance. Nous sommes d'ailleurs en retard à Genève dans ce domaine, car nombre de pays, et presque tous les cantons suisses, ont déjà réalisé ou sont en train de réaliser cette assurance-chômage, qui, payant au chômeur assuré une partie de son salaire ne lui fait pas l'aumône, mais l'aide à traverser une période pénible de crise économique. Entendons-nous en parlant de retard: il existe chez nous, depuis 1925, une loi sur l'assurance-chômage, qui paie des prestations variant du 50 au 60 % du salaire pendant une période de 90 jours; seulement, il en est de cette assurance comme de l'assurance-maladie, qui, lorsqu'elle n'est pas obligatoire, n'atteint qu'une partie minime de ceux qui en ont le plus urgent besoin. C'est donc une assurance obligatoire contre le chômage que l'on nous propose maintenant, et qui, englobant environ 40.000 travailleurs, hommes et femmes, entre 18 et 65 ans, leur laissera le choix de s'assurer, soit à des caisses autonomes professionnelles, comme il en existe déjà, soit à la caisse publique qu'il deviendra nécessaire d'instituer à côté d'elles. La place nous manque malheureusement pour exposer le fonctionnement de cette loi nouvelle, qui notamment ouvre des perspectives intéressantes à certaines formes de chômage féminin (dans les industries saisonnières de la mode et de la couture, par exemple, ou encore dans le professorat libre), perspectives qui ont été discutées lors de la dernière réunion de l'Association genevoise pour le Suffrage avec M. Schœnau, député, l'un des principaux protagonistes de cette assurance. Une preuve de plus que ces « questions politiques arides », si fort « audessus de nos intelligences féminines », sont, bien souvent, des problèmes d'un intérêt tout aussi direct pour des femmes, parce qu'elles touchent à leur gagne-pain, que pour cer-

tains politiciens qui prétendent en garder à eux seuls le monopole.

J. GUEYBAUD.

II. En Suisse...

... Non, ma chère, je te dis que je n'irai pas. Depuis que nous votons, on ne nous a jamais rien demandé d'aussi ridicule!

— Ridicule, pourquoi?

— C'est ridicule à mes yeux de déranger tous les électeurs et électrices dans le seul but d'obliger tous les fonctionnaires fédéraux, les membres de l'Assemblée fédérale et d'autres personnages officiels à refuser toute pension, titre, présent, ou décoration offerts par un gouvernement étranger.

— Tu ne sais donc pas que des cadeaux obligent?

— Oui, mais celui qui se complait à les accepter ne transformera pas sa mentalité parce que la Constitution aura décaissé son petit bout de ruban!

— Mais tu te souviens bien que l'article 12 de la Constitution fédérale, celui qu'on voudrait nous faire remplacer, interdirait les présents et décorations de l'étranger, cela pour mettre définitivement fin au service à l'étranger des citoyens suisses, et à l'influence financière d'autres pays chez nous. Il y a donc à la base de cette mesure l'intérêt historique de sauvegarder notre neutralité et notre indépendance suisse. C'est même au Vaudois que nous devons cette interdiction des décorations dans la Constitution de 1848!

— Alors, pourquoi ne pas s'en tenir là?...

— Parce qu'un comité d'initiative, voyant que depuis quelques années les décorations étrangères pleuvaient abondamment sur des Suisses avec et sans mérite, et voulant nettoyer notre pays à grands coups de balai, a réuni 75.000 signatures demandant même d'enlever leurs droits politiques aux simples citoyens qui accepteraient ces bienfaits-là.

— Bravo! puisque les décorés sont presque exclusivement des hommes, cela nous assurera une forte majorité féminine!

— Tu n'es pas sérieuse. L'Assemblée fédérale, trouvant que l'initiative allait trop loin, propose aujourd'hui un contre-projet, qui étend la défense de l'art. 12, non pas à tous les citoyens suisses, mais aux membres des gouvernements et des assemblées législatives des cantons. La sanction d'une acceptation serait la perte de la fonction ou du mandat, soit fédéral, soit cantonal.

— Alors, tu consens à reviser ta Constitution pour si peu?

— Je préfère le contre-projet fédéral à l'initiative. Quoique retirée pour l'instant, elle reparaitrait certainement sous une forme ou sous une autre, si on refuse maintenant cette petite concession. Je voterai donc oui.

— Moi, je m'abstendrai, et je continuerai à mépriser ceux qui n'accordent de valeur à une œuvre ou à une action qu'à partir du moment où elle aura été distinguée par une décoration étrangère.

A. LEUCH.

3 Celles de nos lectrices qui voudraient plus de détails n'auront qu'à se reporter à l'analyse de la loi qu'on publie les principaux quotidiens, ou encore à en chercher le texte dans la pape-rasserie électorale que n'ont pas manqué de recevoir ces jours leur mari ou leur fils.

N. D. L. R. — Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir, à la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, publier ici un troisième article sur la votation cantonale vaudoise (représentation proportionnelle), qui a lieu également les 7 et 8 février.

De-ci, De-là...

Le jardinage, carrière féminine.

On nous prie d'attirer l'attention de nos lectrices genevoises, soit jeunes filles cherchant une carrière, soit mères de famille préoccupées de l'avenir de leurs filles, sur la casuerie que fera à l'Union des Femmes de Genève, le 19 février, Mme Jeanne de la Rive, directrice-fondatrice de l'Ecole d'horticulture de la Corbière. Le *Mouvement*, qui, dès ses débuts, a recommandé la carrière de jardinière aux jeunes filles, ne peut que se faire un plaisir d'annoncer cette conférence.

Conseil International des Femmes.

A la suite d'une votation par correspondance, il a été décidé, à une forte majorité, de transférer de Londres à Paris le siège du Conseil International des Femmes. La nouvelle adresse de ses bureaux est maintenant: rue St-Georges, 49, Paris (IX). La nouvelle Secrétaire administrative, Mme van Veen (Hollande), est déjà en fonctions, à Paris, et Mme Avril de Sainte-Croix, première vice-présidente, a assumé la surveillance des nouveaux bureaux.

Distinction.

On annonce de Paris que la Comtesse de Noailles a été faite commandeur de la Légion d'honneur. C'est la première fois, sauf erreur, que cette distinction est attribuée à une femme.

Les Femmes et la Société des Nations

Le remplacement de Dame Rachel Crowdy

Malgré les bruits qui couraient sous le manteau, lorsque nous avons publié notre dernier article sur le départ de la seule femme chef de Section au Secrétariat, nous avons attendu la ratification officielle par le Conseil de la S. d. N. de la nomination faite par le Secrétaire général pour informer nos lecteurs du recul au point de vue féministe que marque cette nomination: le poste de Dame Rachel, transformé en poste de directeur de Section, a été confié à un homme.

En effet, contrairement à la décision prise par la dernière Assemblée de séparer la Section des questions sociales et du trafic de l'opium en deux Sections distinctes, chacune avec un chef de Section, le Secrétaire général a estimé préférable un autre arrangement qui groupait les deux Sections sous un seul directeur. Et malgré l'article 7 du Pacte, qui assure l'égalité entre hommes et femmes à tous les postes de la S. d. N., il a appelé à ce poste de directeur un homme, M. Eckstrand (Norvège). Nous sommes certaines que ce dernier est absolument qualifié pour la tâche nouvelle et lourde qui lui incombe, mais nous tenons à exprimer ici nos plus vifs regrets de ce que soit perdu pour les femmes un poste dont Dame Rachel avait montré — nous l'avons dit il y a quinze jours — toute la valeur aux mains d'une femme.

E. G.

fants qui lui tombaient du ciel par une voie détournée. Mais elle fit tout son devoir, on peut l'imaginer sans peine.

Le ménage est riche, très riche même, et le bon Lewis, toujours gai comme un pinson, toujours pas mal excentrique et toujours aux petits soins pour sa « Madonna », semble oublier et faire oublier aux autres sa position délicate d'homme vivant de l'argent d'une femme. Dans le fond, c'est lui qui a fait les plus grands sacrifices dans ce ménage: il a renoncé à ses propres travaux littéraires, et son temps et ses pensées même ne lui appartiennent plus. *Little Pater* — c'est son surnom affectueux — écrit peu, et ses ouvrages scientifiques ne lui rapportent ni grand gain ni grande renommée. Son cœur si aimant est dévoué à celle qui, maintenant, est à l'apogée du génie et de la gloire. « Dans ses trois grandes œuvres pathétiques, Marian a versé le meilleur de son cœur, le suc de son âme fervente. Ce triptyque grandiose est tout imprégné de pitié, car la libre-penseuse est demeurée profondément mystique. Avec Renan elle pourrait dire: Je sens que ma vie est gouvernée par une foi que je n'ai plus. » (E. et G. Romica.)

Dès lors commence le déclin littéraire. *Romola*, roman fabriqué en courant les bibliothèques de Florence pour se documenter sur Savonarole et la vie florentine de la fin du XV^e siècle, fut si difficilement écrit, que l'auteur parle dans ses lettres de cette Romola de cauchemar. « C'est bien simple, ajouta-t-elle, je commençai ce roman encore jeune, je l'achevai vieille femme. » Elle souffre de

languer physique et intellectuelle et vit, explique-t-elle, dans l'état d'une langouste qui aurait perdu sa carapace. Trois livres suivent *Romola* et n'ont pas plus de verve ni de souffle. Comme George Sand, l'auteur anglais se lance dans les romans philosophiques, où elle étudie des questions sociales. *Middlemarch*, *Daniel Deronda* et *Félix Holt* furent beaucoup lus à cause du nom de la romancière, mais je pense que nul ne les ouvre encore de nos jours.

Pour distraire sa *Madonna*, Lewis imagine d'organiser dans leur belle demeure du Priory une grande soirée à laquelle une centaine de personnalités sont conviées. C'était compter sans la vertueuse Angleterre, cette fabrique de moralité patinée, qui ne saurait se fourvoyer chez un faux mouzine. Le grand soir arrivé, une petite douzaine d'amis ont répondu, seuls, à l'appel. « Infortuné *little Pater!* il est l'origine d'un de ces terribles ouvrages qu'une femme ne pardonne jamais... Ainsi douze années d'une existence laborieuse, austère, impeccable, n'ont pas désarmé les maveillants. » (G. et E. Romieu.) La grande George est souvent aigrie et amère, ce qui se conçoit sans peine.

Le couple se remet à voyager, après le triste soir de la fête manquée. Ils ont toujours beaucoup voyagé et on dirait que Marian ne peut tenir en place. Ces voyages si souvent répétés, s'ils la rejuvenissent, fatiguent son compagnon sur qui retombe fatalement les corvées des déplacements. Il tombe malade et le repos lui est ordonné. Pour cet homme fébrilement actif, l'oisiveté est une petite mort.

Sa seule occupation consiste alors à passer au crible les journaux avant de les laisser lire par Marian. Car la pauvre femme ne peut plus supporter qu'on parle d'elle; elle souffre en lisant les articles favorables, parce que, à son gré, les louanges ne tombent jamais juste, et elle est déchirée par les critiques, même par les moins sévères. Et pourtant, Dieu sait si elle a la plume acerbe quand il s'agit de l'œuvre d'autrui!

JEANNE VULLIOMENET.

(La fin au prochain numéro.)

Notre Bibliothèque

VLADIMIR SENSNOW: *La tragédie des enfants abandonnés en Russie*. (1 vol. en allemand. Orell-Füssli Zurich et Leipzig, 1930.)

C'est une image terrifiante que celle qui se déroule devant les yeux du lecteur, de la misère de ces « Besprismornys », c'est-à-dire de ces enfants sans feu ni lieu. Et c'est par centaines de milliers que des troupes de ces enfants parcourent les étendues immenses de la Russie! Ce livre apporte des faits dans toute leur sécheresse, qui, étant empruntés exclusivement à une documentation soviétique, en sont d'autant plus saisissants, parce que tout enjolivement romanesque est absolument évité. Et ces faits sont bien de nature à éveiller l'intérêt et la pitié du monde entier pour ces malheureux enfants, affamés, dévoyés, misérables, affligés de tous les vices et de toutes les maladies. C'est d'ailleurs ce que veut l'auteur, qui, par pitié pour ces pauvres créatures, tient à attirer sur eux l'attention générale, tout en évitant

La IV^e Journée des Femmes vaudoises

(27 janvier 1931.)

Même décor: salle des XXII Cantons du Buffet de la Gare de Lausanne; mêmes présidentes: Mme Couvreaux pour la Fédération des Unions de Femmes, Mme Widmer-Curtat pour l'Association des Vaudoises; même assistance, un peu clairsemée par la grippe et la neige, où l'on trouve des visages amis, représentant tous les districts du canton; même cordialité, même entrain, même sérieux qui n'exclut pas la gaieté.

Le sujet cette année, était la *protection de l'enfance malheureuse*. Mme Linette Comte, avocate à Lausanne, secrétaire de la Fédération des Unions de Femmes, montra ce que l'Etat de Vaud fait pour venir en aide à l'enfant malheureux, au moyen du Service de l'Enfance, des justices de paix, qui interviennent, — beaucoup trop lentement, — dans les ménages, en retirent les enfants maltraités, de la loi sur la surveillance des enfants placés, dite loi Dind, parce qu'elle est due aux efforts de Mme Charlotte Olivier! Cette protection ne s'étend qu'aux enfants âgés de moins de 8 ans, ce qui est une erreur, et s'exerce au moyen de 209 inspectrices. Mme Comte préconise l'institution d'un office cantonal de tuteurs, avec des tuteurs professionnels; on ne peut plus exiger d'hommes et de femmes le travail supplémentaire que réclame une tutele.

La femme prenant une part toujours plus grande à la protection de l'enfance, il faut souhaiter que vienne le jour où elle pourra collaborer efficacement à l'élaboration des lois qui codifient cette protection.

Le fonctionnement des tribunaux d'enfants, conquête moderne, a été exposé par Mme A. Leuch, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui a montré ce qui se fait ailleurs, analysé les prescriptions du projet de code pénal fédéral, copiées par la loi vaudoise en préparation, et montré combien est utile, nécessaire, indispensable, la collaboration des femmes, juristes ou non, au bon fonctionnement de ces tribunaux; elles sont toutes désignées pour se livrer à l'enquête et pour appliquer le jugement, pour exercer la liberté sous surveillance laissée au jeune délinquant.

En séance de relevée, sous le titre *Ce que femme veut*, Mme Gillibert-Randin (Moudon) a résumé l'activité de la Commission agricole féminine, qui a consacré sa campagne de 1930 à la confection de confitures qu'on s'arracha, qu'on vendit au Comptoir suisse. Tout cela a été accompli sans capital, sans ressources; seuls l'enthousiasme, la foi le travail ont permis ce nouveau miracle. La Commission nourrit de vastes projets; elle soutiendra à la nourriture ou à la distillation des quantités de fruits, en créant deux centres confituriers: Puidoux et Morges, avec un local adéquat et une cuisinière experte. Elle ne cesse de recommander la spécialisation dans la culture des légumes et de conseiller aux paysannes, surtout à celles qui sont isolées, loin des marchés, de se grouper pour trouver un débouché facile, fidèle et rémunérateur à leurs produits.

Les divers Congrès de paysannes auxquelles Mme Gillibert-Randin a assisté, la création, un peu partout, de groupements de productrices, montrent que le mouvement est profond et général; les paysannes se groupent, s'organisent, s'entraident, perfectionnent leurs cultures et leurs méthodes, elles deviennent une force avec quoi il faudra compter dorénavant. Une force aussi qui

tant — quoique il soit nettement antilibéraliste — les considérations d'ordre politique. Et il est évident que le fait que le régime actuel n'ait jusqu'à présent pas réussi à faire grand-chose pour ces malheureuses petites victimes, n'est pas un élément à son avantage. La presse soviétique elle-même s'en est indignée, puisqu'on peut y lire des phrases comme celles-ci: « C'est une honte, tant pour le régime actuel que pour chaque citoyen, que l'existence de ces enfants abandonnés, porteurs de tous les vices moraux et de toutes les tares physiques, qui sont les victimes innocentes de nos bouleversements historiques. Leur vie devrait être constamment devant nos yeux, comme un reproche vivant. »

(Traduction française.)

E. V.-A.

* * *

Publications de la Saffa. — L'Office suisse des Professions féminines (Schanzengraben, 29, Zurich) nous prie d'informer nos lecteurs qu'il possède encore un certain nombre des monographies de la Saffa (*La femme suisse dans les beaux-arts, la littérature, les sciences, le travail social*, etc., etc.), et que, pour en faciliter l'écoulement, il a décidé d'abaisser leur prix de vente à 1 franc l'exemplaire.

Nous attirons à ce sujet tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la seule de ces monographies en langue française, due à la plume de notre collaboratrice, Mme Marg. Evard: *La femme suisse éducatrice dans la famille, l'école et la société*, en engageant vivement tous ceux qui ne possèdent pas encore cette belle étude à profiter de cette occasion pour se la procurer.

s'emploiera utilement contre la désertion des campagnes.

Des fleurs, des drapeaux, de la musique, des vers, un fragment de Ramuz exaltant l'effort, même s'il ne paie pas, ont contribué à la réussite de cette assemblée de femmes de bonne volonté cherchant à multiplier les prises de contact entre paysannes et citadines. Ce but est pleinement atteint.

S. B.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Commission d'Education nationale

Janvier 1931.

Mesdames les Présidentes,
Mesdames et chères Alliées,

Comme il vous en souvient, notre Commission d'Education émit un vœu dans notre 29^{me} Assemblée générale de Davos (4-5 octobre 1930), vœu adopté par le Comité de l'Alliance et approuvé avec enthousiasme par les déléguées et personnes présentes.

Il s'agit d'intéresser, pendant la période d'hiver, toutes les Sociétés affiliées à l'étude d'un problème d'éducation présentant un intérêt général, soit pour l'éducation féminine spécialement, soit pour celle des garçons et des filles indistinctement. La Commission elle-même devrait avoir étudié soigneusement le sujet, au cours de l'exercice précédent, de manière à pouvoir offrir aux Sociétés qui en feraient la demande une documentation ad hoc, des articles de presse, une liste de conférencières disposées à se déplacer et à répondre à toute demande relative aux questions à l'étude.

De par une action d'ensemble ainsi concertée et poursuivie avec persévérance, nous arriverons sans doute à exercer une influence réelle sur l'opinion publique en matière d'éducation. Si cela avait pu avoir lieu depuis la fondation de l'Alliance, dès 1899, non pas occasionnellement comme ce fut le cas en 1915-18 à propos d'éducation nationale, ou en 1927 pour préparer à la Saffa le Groupe IX, quelle n'aurait pas été la portée de cet effort conjugué d'un nombre croissant de groupements en 30 années! Notre présidente-fondatrice, Mme E. Pieczynska, le savait lorsqu'elle affirmait, en 1920, à l'Assemblée de Saint-Gall: « Toutes les sociétés de femmes — à côté de leurs buts spéciaux — doivent considérer la cause de l'éducation comme la leur, surtout celle de l'éducation des jeunes filles. Aucune n'a le droit de dire: cela ne me regarde pas. En effet, Mesdames, cette cause, c'est celle de tout l'avenir de notre sexe, et par lui, de tout notre avenir national. »

Après deux mois de travail d'organisation, la Commission d'Education propose donc, comme thème d'entretien aux groupements qui y portent intérêt, celui de l'éducation dans la famille, sous l'un ou l'autre de ses aspects et, en particulier, sous l'angle de ce que peuvent les parents dans la famille actuellement; leurs résultats éducatifs, leur idéal, leurs difficultés et leurs joies... En vertu de la splendide autonomie de l'Alliance, chaque Société trouvera dans son sein quelques personnes spécialement qualifiées pour entraîner la discussion: mères de famille, éducatrices de carrière, et agentes des œuvres de protection de l'enfance et de l'adolescence mettront leurs expériences en commun, pour le plus grand intérêt de l'éducation en général et de l'éducation dans la famille plus particulièrement.

Certaines Associations préféreront peut-être faire appel à des collaborateurs du dehors. Les démarches de notre Commission ont abouti de manière réjouissante: nous publions ci-dessous une liste de conférencières et conférenciers qui consentent à traiter ces sujets à divers points de vue et qui représentent nos trois langues nationales. On pourra s'adresser à eux directement, ou d'abord à Mme Elisa Serment, présidente de la Commission d'Education (Le Mont s/Lausanne), pour connaître leurs adresses, leurs spécialisations et les modalités de voyage (frais de voyage, plus cachet éventuel). Cette liste sera augmentée sous peu de nouvelles adhésions, publiées les semaines prochaines; toute suggestion qui nous parviendrait encore sera la très bienvenue.

1. En langue française:

MM. Albert MALCHE, Dr. ès lettres, professeur à l'Université de Genève (6, rue Henri-Müssard).

Adolphe FERRIERE, Dr. en sociologie, professeur à l'Université de Genève (10, chemin Peschier, Champel-Genève).

Maurice VEILLARD, Dr. en droit, directeur du Secrétariat romand H.S.M. (2, Grand Pont, Lausanne).

Edouard LARAVOIRE, directeur d'écoles, président de Pro Familia Genève (17, rue Tronchin).

Mmes Maria BOSCHETTI-ALBERTI, du Comité international des Ecoles nouvelles, Ecole sercine, Agno (Tessin).

TREUB-CORNAZ, Faoug (Vaud).

MORELLO-BORNAND, Lausanne.

GILLBERT-RANDIN, Fontana II, Montéran-Lausanne.

Sophie JOHANNOT-VERNET, 10, Bourg-de-Four, Genève.

Verena PFENNINGER, 147, rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds.

Ketty von ALLMEN, Moulin de la Reine Berthe, Saint-Imier, Jura bernois.

Elisa SERMENT, Prés. de la Comm. d'Education nationale, Le Mont s/Lausanne.

Marguerite EVARD, Dr. ès lettres, vice-prés. id., 37, rue Daniel-Jeanrichard, Le Locle.

2. En langue italienne:

Mmes BOSCHETTI-ALBERTI, Ecole sercine, Agno, Tessin.

Ines BOLLA, directrice de l'Ecole professionnelle féminine, Lugano.

3. En langue allemande:

Mmes J. LUTZ, médecin du « Kantonalen Kinderspital », Zurich.

Hedwig BLEULER-WASER, Dr. phil., « Mühlguet », Zollikon, canton de Zurich.

M. STEIGER-LENGENHAGER, auteur de tant de beaux ouvrages, Küssnacht, canton de Zurich.

Helene JEZLER, institutrice, membre de la Commission d'Education nationale, 90, St. Johannsvorstadt, Bâle.

Helen KOPP, Frauentisch und Kindergarten Sonnegg, Ebnat-Kappel, Toggenburg.

Ernestine WERDER, Dr. phil., membre de la Commission d'Education de l'Association suisse pour la S. d. N., 8, Gossmünsterplatz, Zurich.

D'autres concours nous ont été promis pour 1932. Beaucoup de hautes personnalités suisses ne font que différer leur collaboration. Une grande bienveillance est témoignée par toutes les réponses, même négatives, à notre campagne, qui ne peut manquer d'être fructueuse.

Et non seulement ces personnes collaboreront par la parole, mais beaucoup le feront aussi par la plume; la plupart des noms cités et nombre d'autres, parmi lesquels des journalistes bien connus: Mme Elisabeth Zellweger, ancienne présidente de l'Alliance, Mme T. Combe, Mmes Marguerite Daepfen, Berthe Pfeningger, Andrée Kurz, etc., représentant une quarantaine de grands journaux et de multiples périodiques en nos trois langues.

Notre vice-présidente, Mme Marguerite Evard, centralisera tout le service de presse, sollicitant des articles, exposant nos directives, recueillant une documentation que voudront bien faire connaître nos deux organes officiels de l'Alliance, le *Schweizer Frauenblatt* et le *Mouvement Féministe*, que nous remercions déjà bien sincèrement. On pourra aussi demander à Mme Evard des articles déjà parus à reproduire dans une autre région, ou des documents pour étayer des travaux en ces matières.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à souhaiter la réalisation de notre vœu. Puisse-t-il être soutenu du bel enthousiasme qui anima la Commission depuis l'émission de cette idée! L'hiver 1931 nous permettra un essai, timide peut-être en certains lieux, mais qui méritera d'être connu. Un échange de vues à l'Assemblée de Vevey, en automne 1931, sur les expériences faites nous permettra de pousser plus activement nos recherches et de mettre plus de méthode dans la documentation. Nous remercions à l'avance toutes les bonnes volontés qui tenteront quelque chose en cette voie, et nous vous adressons, Mesdames et chères collaboratrices, nos souhaits de succès, nos remerciements pour votre confiance et nos hommages très respectueux.

Au nom de la Commission d'Education nationale;

La Présidente: ELISA SERMENT, Le Mont s/Lausanne.

La Vice-Présidente: MARG. EVARD, Le Locle.

La Secrétaire: MARIE-J. WENGER, Morges.

A travers les Sociétés

Un anniversaire.

La charmante petite ville de Nyon fêtait, le 14 janvier, le 25^{me} anniversaire de la fondation de l'Union des Femmes. A cet anniversaire s'en ajoutait un autre: les 25 ans de présidence de sa fondatrice, Mme Jomini. Grâce à cette fidèle et active présidente, qui a su grouper autour d'elle toutes les bonnes volontés de Nyon, un travail considérable a été accompli dans ce quart de siècle. Des tableaux vivants, très bien réussis, évoquent, devant un nombreux public les différentes activités créées par l'Union. Les scènes les plus variées se déroulent, tantôt dans un bureau de placement, tantôt aux colonies de vacances, puis dans une réunion suffragiste, à la société de couture, à la ligue contre la tuberculose et à l'école ménagère. Derrière l'écran, une musique délicate, et des couplets composés par Mme Bonnard-Bonzon, qui fut l'amie et la conseillère respectée de l'Union et de sa présidente.

Mme Jomini, qui recevait avec sa grâce habituelle, sut remercier chacune, et l'atmosphère la plus cordiale régna toute la soirée. N'oublions pas de superbes cadeaux offerts à Mme Jomini et Bonnard, témoignages touchants de la reconnaissance des membres de l'Union des Femmes de Nyon.

M. CH.

Le Mouvement, qui, dès ses débuts, a trouvé des amies fidèles en Mme Jomini et parmi les membres de l'Union des Femmes de Nyon, tient à s'associer de tous ses messages de reconnaissance à cette fête, dont il regrette de n'avoir pas été informé plus tôt pour pouvoir l'annoncer à ses lecteurs.

Union des Femmes de Genève.

Ce fut une heure agréable pour les membres de l'Union que celle de leur thé mensuel du 10 janvier, pendant laquelle ils entendirent Mme A. Desceudres parler avec l'enthousiasme qui la caractérise des enfants arriérés. Une fois de plus, chacune des auditrices put mesurer la valeur du travail qui s'accomplit jour après jour dans les « classes spéciales » de notre canton.

Les personnes qui ont eu au mois de novembre le privilège de visiter et d'admirer son exposition d'abat-jour, tapis, plateaux, sacs, étoffes diverses, etc., seront heureuses d'apprendre que Mme Inès Vollenweider, ancienne élève de l'Ecole des Beaux-Arts, va donner à l'Union des Femmes (où l'on peut s'inscrire) un cours populaire de composition décorative (bases de l'ornementation, préparation à l'art appliqué, peinture sur étoffes et objets divers). Ce cours aura lieu de vendredi soir, à l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. Prix: 3 fr. par mois.

Un véritable événement s'est produit pendant le mois de janvier dans la vie de notre Société. Le désir si souvent exprimé: « Il faut des jeunes à l'Union » est enfin réalisé. Une « branche cadette » vient de se constituer sous la forme d'une dizaine de jeunes filles, qui se réunissent une fois par mois, au local, pour confectionner des habits d'enfants, qui seront vendus au profit d'une des activités de l'Union: les Vacances pour mères de famille.

R. B.

A la demande générale, avec un entrain que l'on peut qualifier de formidable, la troupe de l'U.D.F. a bien voulu redonner une troisième représentation de la *Revue d'Escalade*. Impossible de jouer, de chanter, d'accompagner avec plus de brio, d'entrain et de naturel! Cette revue a été composée par les actrices avec un esprit dépensé sans compter. Aussi les salons étaient bondés et il a fallu refuser du monde!

La représentation était au bénéfice de l'Union des Femmes, car, comme le disait le spirituel prologue de Mme E. T., la bourse de l'Union est aussi plate que celle de Rodolphe Töpffer

dans les *Voyages en zig-zag!* Oh! miracle des nos étoiles! grâce à elles, la bourse plate est devenue ronde, et, toujours comme dans le prologue de l'Union, les dames de l'Union ne marchant pas en zig-zag, mais allant droit au but, le bénéfice fera de même et ira tout droit... au déficit! Aussi est-ce un remerciement « imprimé » que le Comité tient à apporter aux 7 étoiles qui ont tenu les 19 rôles. Pour terminer, il ne peut mieux faire qu'emprunter les couplets de la Secrétaire générale pour le « Palais de la Femme ».

Nous emportons dans nos maisons

Un charmant trésor de chapsons,

De la saive gaîté en provision,

Souvenirs à foison!

L. V.

Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs, décorateurs.

C'est à Genève que vient, pour l'année 1931, le siège de cette Association, qui était précédemment à Bâle. Le Comité directeur est composé de Mmes V. Méteim-Gilliard, présidente, Jeanne Maeder, secrétaire, et E. Gross-Fulpius, trésorière. La prochaine Assemblée générale aura lieu à Lausanne, et la prochaine exposition de la Société (en automne 1932) passera successivement à Genève, Lausanne et Neuchâtel.

Garnet de la quinzaine

Vendredi 6 février:

LAUSANNE: Groupe lausannois pour le Suffrage féminin, Lycéum Club, 2 bis, rue du Lion d'Or, 20 h. 30: Séance mensuelle: La Poésie et le travail de l'assistante, causerie par M. Mutrux, lieutenant de police.

Samedi 7 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 30: La protection de l'enfance à la Société des Nations, causerie par Mme Emilie Gourd (3^{me} conférence de la série sur l'enfance).

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Maison du Peuple, 15 h.: séance mensuelle de membres.

Lundi 9 février:

GENÈVE: Soroptomist-Club, Foyer du Travail féminin, 11, cours de Rive, 19 h. 30: Souper mensuel, réservé aux membres du Club.

Mardi 10 février:

SION: Le rôle de la femme dans la famille et la société, conférence publique et gratuite sous les auspices de l'A.S.S.F., par Mme Vallé-Genairon (Mâcon), présidente de la Fédération féministe du S.E. de la France.

Mercredi 11 février:

GENÈVE: Association de Femmes universitaires, Salle de l'Athénée, 20 h. 30: La liberté et l'éducation, causerie par Mme Kretschmar-Morel, Dr. ès lettres.

MARTIGNY: Le rôle de la femme dans la famille et la société, conférence gratuite et publique sous les auspices de l'A.S.S.F., par Mme Vallé-Genairon.

Vendredi 13 février:

NEUCHÂTEL: Vme Journée d'éducation. (Voir programme annexé.)

MONTHEVY: Le rôle de la femme dans la famille et la société, conférence publique et gratuite, sous les auspices de l'A.S.S.F., par Mme Vallé-Genairon.

Mercredi 18 février:

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool, faubourg du Lac, 20 h. 15: Problèmes du Cinéma, conférence de Mme A. Leuch, présidente de l'A.S.S.F., sous les auspices de l'U.S.F. et de plusieurs autres Sociétés féminines.

Jeudi 19 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: La carrière de jardinière et ses perspectives d'avenir, conférence par Mme Jeanne de la Rive, directrice-fondatrice de l'Ecole d'Horticulture de la Corbière.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

Correspondance

Londres, le 22 janvier 1931.

Mademoiselle,

Mon attention a été attirée sur un article paru dans le *Mouvement Féministe*, et j'ai pu en obtenir un exemplaire du 4 octobre 1930.

Quoique nous soyons maintenant en janvier 1931, j'espère que vous voudrez bien accorder la place nécessaire pour rectifier un rapport erroné qui a été donné en octobre.

Il n'est pas dans mes intentions de discuter dans cette lettre avec les personnes qui n'acceptent pas ou ne croient pas au traité de l'égalité des droits; mais on indique de façon positive que certains noms ont été ajoutés à l'*Equal Rights International* sans le consentement des personnes en question. Or, en ma qualité de première Présidente de l'*Equal Rights International* et de Secrétaire international du *Six Points Group*, qui a fait le travail préliminaire pour former l'*Equal Rights International*, je dois absolument nier ce qui a été avancé là.

Notre quartier général renseignera en tout temps volontiers le *Mouvement Féministe* sur tout ce qui concerne notre idéal, notre travail, notre constitution, etc.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

HELEN A. ARCHDALE.

Dont acte. Sans doute, les personnes qui nous avaient fourni le renseignement en question se sont-elles ensuite ralliées définitivement à l'E.R.I., l'information que nous avions donnée en octobre étant de notoriété courante à Genève à ce moment-là. (Réd.)

Avant d'acheter ou d'échanger une machine à écrire



essayer la **Triumph N° 10** et la **Triumph portable** Machine à écrire les chèques **SAFE-GUARD**

E. BERRAZ

Agence Générale

3, Place des Bergues

GENÈVE

V^e Journée d'Education à Neuchâtel

organisée par l'Alliance de sociétés féminines suisses (Commission d'éducation) la Fondation Pro Juventute et la Société pédagogique neuchâteloise (Aula de l'Université)

Sujet général: Le caractère dans l'éducation familiale et scolaire.

Vendredi 13 février, à 20 h. 15: L'influence effective dans l'éducation du caractère de l'enfant, par Mmes Boschetti-Alberti, de l'Ecole sercine (Agno, Tessin), conférence publique et gratuite.

Samedi 14 février, à 8 h. 45: Le caractère, étude scientifique du caractère, par M. W. Boven, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne.

10 h. 30: Le caractère de l'adolescence et de la jeune fille, par Mme Ida Somazzi, docteur en philosophie, professeur à l'Ecole supérieure à Berne.

14 h. 45: Deux moments décisifs dans l'éducation du caractère: la première enfance et l'adolescence, par M. Albert Malche, professeur à l'Université de Genève.

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

LAITIERES RÉUNIES

toutes les femmes exigeraient les produits laitiers provenant des

LAITIERES RÉUNIES

HYGIÈNE - PROPRIÉTÉ - QUALITÉ